



Commune de Champillon  
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Plan de zonage n°1 - ensemble de la commune au 1 / 2000e

Plan local d'urbanisme approuvée le 23 février 2017

- Modification simplifiée n°1 approuvée le 17 septembre 2018
- Révision allégée n°1 approuvée le 26 janvier 2022
- Modification de droit commun n°1 approuvée le 26 janvier 2022
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 5 mars 2024
- Complété par la délibération du 20 juin 2024

Tampon et signature du Maire

**LEGENDE :**

- Limites des zones du PLU
- Prévisions ponctuels et surfaciques
- Espace boisé classé
- Éléments remarquables
  - Protection des porches, portails traditionnels et des arbres isolés
  - Protection des espaces verts et plantés de coteau
- Habitat isolé - STECAL
- Zone à dominante humide par diagnostic de l'Etat
- Zone humide loi sur l'eau

